

## EHPAD Le Clos des Vignes

### Tableau des mesures administratives définitives

Le rapport rédigé par la mission d'inspection fait état de constats. Ceux-ci sont formulés dans le corps du rapport en « **écart** » qui traduisent une non-conformité à une référence juridique opposable à l'inspecté et en « **remarques** » qui traduisent des dysfonctionnements porteurs de risques. Les propositions de mesures correctives se déclinent suivant la terminologie suivante :

	<b>Existence d'un risque majeur</b>	<b>Absence de risque majeur</b>
<b>Ecart</b>	Proposition d' <b>injonction</b> en lien avec un dispositif de suites codifié.	Proposition de <b>prescription</b>
<b>Remarque</b>	Proposition d' <b>injonction</b> en lien avec un dispositif de bonnes pratiques adossé aux données acquises de la science.	Proposition de <b>recommandation</b>

**Pour rappel** : conformément à l'article L313-14 du code de l'action sociale et des familles (CASF) lorsque les conditions d'installation, d'organisation ou de fonctionnement de l'établissement, du service ou du lieu de vie et d'accueil méconnaissent les dispositions du présent code ou présentent des risques susceptibles d'affecter la prise en charge des personnes accueillies ou accompagnées ou le respect de leurs droits, l'autorité compétente en vertu de l'article L. 313-13 peut enjoindre au gestionnaire d'y remédier, dans un délai qu'elle fixe.

Cette injonction peut inclure des mesures de réorganisation ou relatives à l'admission de nouveaux bénéficiaires et, le cas échéant, des mesures individuelles conservatoires, en application du code du travail ou des accords collectifs.

**Nota bene : les délais de mise en œuvre indiqués dans le tableau courrent à compter de la réception par l'inspecté, d'un courrier actant la fin de la période contradictoire et le début de la mise en œuvre des décisions.**

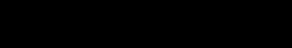
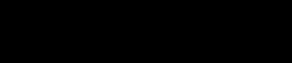
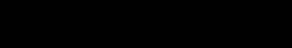
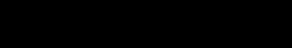
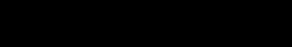
## Prescriptions

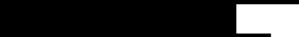
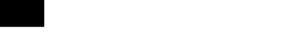
Prescription	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
1	Inscrire le MEDEC dans une formation continue car il n'est pas titulaire d'un diplôme d'études spécialisées complémentaires de gériatrie, d'un diplôme d'études spécialisées de gériatrie ou de la capacité de gérontologie ou d'un diplôme d'université de médecin coordonnateur d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes conformément à l'article D312-157 du CASF. Communiquer l'attestation d'inscription à la formation à la mission d'inspection.	Ecart n°2	6 mois		<p style="color: red;"><b>Prescription maintenue</b></p> <p>Dans l'attente de la transmission de l'attestation d'inscription.</p>

		Ecart n°6			
2	Procéder au recrutement de personnel soignant. Sécuriser la fonction soignante en mettant en place par un dispositif de veille et de suivi de l'absentéisme et du turn-over, en analysant leurs causes et en élaborant un plan d'actions correctives. Une attention particulière devra être portée à l'attractivité des salaires, aux plannings (amplitude ; temps de coupure) et aux dispositifs de formation et de montée en compétence.		6 mois	[REDACTED]	<p><b>Prescription maintenue</b></p> <p>La mission prend acte de l'engagement et la volonté de recrutement de l'établissement.</p> <p>Toutefois, une attention particulière et continue devra être apportée sur la sécurisation de la fonction soignante.</p>

A black and white image featuring a series of horizontal black bars of varying lengths and positions on the right side of the frame. The bars are set against a white background with vertical black lines. The bars are arranged in a staggered, non-linear fashion, creating a sense of depth or a visual representation of data. The lengths of the bars range from short segments to longer, more prominent ones. The overall composition is minimalist and abstract.

A black and white image showing a series of horizontal bars on the right side of the frame. The bars are composed of black pixels and are set against a white background. The bars are of varying lengths and are positioned in a staggered, non-overlapping manner. The left side of the frame is entirely white.

Prescription	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Maintien / levée / modification de la mesure
			         	

Prescription	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Maintien / levée / modification de la mesure
3	Positionner un personnel au sein de chaque UVP la nuit afin de garantir la sécurité des usagers.	Ecart n°7	1 mois	             <b>Prescription levée</b>

## Recommandations

Recommandations	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
1	Transmettre la répartition du temps de travail du directeur correspondant à ses différents postes.	Remarque n°1	1 mois		<b>Recommandation levée</b>

Recommandations	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
2	Faire suivre une formation spécifique et diplômante à l'IDEC et transmettre l'attestation d'inscription.	Remarque n°3	6 mois		<p><b>Recommandation maintenue</b></p> <p>Dans l'attente de la transmission de l'attestation d'inscription.</p>

Recommandations	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
3	Sensibiliser et former l'ensemble du personnel à la démarche de signalement pour améliorer la qualité et la sécurité des soins.	Remarque n°4	3 mois		Recommandation levée
4	Revoir le planning de l'équipe soignante afin d'assurer une bonne circulation de l'information entre équipes.	Remarque n°5	6 mois		<p><b>Recommandation maintenue</b></p> <p>Il s'agit d'assurer un temps de transmission entre les AS de nuit et les AS de jour afin d'éviter le risque de déperdition de l'information.</p>
5	Assurer la montée en compétence des AS de l'UVP en ASG.	Remarque n°8	6 mois		<p><b>Recommandation maintenue</b></p> <p>Dans l'attente de la transmission de l'attestation d'inscription.</p>